

# APE DU LYCEE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE

## Procès-Verbal de l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français Charles de Gaulle du 30 MAI 2026

Le samedi 30 Mai 2026 s'est tenue l'Assemblée Générale (AG) de l'Association des Parents d'Elèves (APE) du Lycée Français Charles de Gaulle. Cette AG fait suite aux deux précédentes AG du 11 Avril 2026 et du 16 Mai 2026, d'où des recommandations ont été formulées par les parents afin d'avoir une meilleure visibilité et compréhension des différents chapitres financiers avant le vote du règlement financier y relatif.

- Etaient présents :
- Les parents d'élèves représentant 32 Familles ;
- Les membres du Bureau de l'APE : Mme. KONGOLO (Présidente), Mme MADJIDO(Secrétaire), M. MAGBOTIADE (Trésorier Général), M. KOB(A)Membre), M. KONGOLO (Membre), M. TANGO(A)Membre) .
- L'ambassade de France, représentée par Mme FAURE(COCAC) et Mme TASSIN (ACEU).
- La Direction du Lycée Français Charles de Gaulle, et du Primaire : M. MARCHAND(Proviseur), M. SAOUDI (Proviseur Adjoint), M. OCTUVON (Directeur Administratif et Financier), Mme BARIZIEN (Directrice de l'école primaire).

### ORDRE DU JOUR

1. Vote du Règlement financier

#### **1. Sur le vote du Règlement financier**

Pour rappel.

A l'ordre du jour de l'AG du 11 Avril 2026, les points suivants étaient inscrits :

1. Etat des lieux
2. Homologation/convention
3. Validation du Règlement financier
4. Projets
5. Divers

A l'ordre du jour de l'AG du 16 Mai, les points suivants étaient inscrits :

1. Vision de l'APE
2. Gouvernance
3. Règlement financier.

La réunion démarre promptement à 9H. Prenant la parole, la présidente de l'APE remercie les parents, les membres de la direction et l'ambassade pour leur présence. Elle rappelle les suspensions des 2 AG précédentes après débats et demandes d'éléments financiers complémentaires par l'Assemblée pour meilleure compréhension du volet relatif au règlement financier.

Pour donner suite aux recommandations des parents et afin de présenter des éléments financiers complémentaires de clarification, une revue financière intégrale et croisée du TG de l'APE, avec le DAF et certains parents volontaires a été effectuée. Les travaux réalisés par ce comité sont présentés à l'AG

# **APE DU LYCEE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE**

présente du 30 MAI 2026 dont l'unique ordre du jour est le « Règlement Financier ». Elle déclare la séance ouverte et cède la parole au TG de l'APE pour sa présentation.

- **Intervention TG**

Prenant la parole le TG présente le canevas sur lequel les travaux du comité (parents volontaires/ DAF/ TG) ont été effectués. A cet effet, il précise que 2 rencontres ont été tenues par le comité. Tous les éléments financiers ont été mis à disposition du comité pour revue. Chaque membre du comité a fait un retour individuel selon les analyses effectuées, et proposé des améliorations pour répondre aux préoccupations des parents. Poursuivant son exposé, le TG précise que les plus grosses ressources de l'école sont les frais d'écolage, rappelant que le lycée a presque atteint sa capacité maximale dans les salles de classe et ne pourra plus accueillir le même effectif des années antérieures.

Le TG rappelle que le budget avait été initialement voté avec une augmentation de 5% avant que la décision de l'AEFE relative à la prise en charge de la pension civile des détachés soit effective. À la suite de cette directive, le budget a dû être réaménagé pour prendre en compte les nouvelles charges non incluses dans la précédente prévision budgétaire, notamment la pension civile des détachés, le remboursement du prêt relatif aux nouvelles constructions des salles de classe de science, ainsi que les prescriptions de revalorisation liées au nouveau code du travail centrafricain. Ceci fut validé lors du COGES du 31 Mars 2026.

Il poursuit sa présentation en précisant que sur la base des chiffres présentés, une augmentation de 5% serait négative pour l'école au vu des charges. L'ajustement tarifaire à partir de 10 % représente le seuil de responsabilité financière indispensable pour préserver la qualité d'enseignement et l'avenir de l'établissement. L'option à +10 % (soit un effort lissé de 11 400 à 18 500 F CFA supplémentaires par mois selon le niveau) assure l'équilibre budgétaire strict et la couverture des engagements du Lycée.

Le TG conclut sa présentation en précisant que si le scénario à 10 % constitue le point de départ positif minimal pour garantir la survie financière de l'établissement, les scénarios suivants consolident fortement sa structure.

Scénario d'augmentation de 12 % : Résultat net (Solvabilité appréciable).

Scénario d'augmentation de 15 % : Résultat net (Solvabilité bonne).

Scénario d'augmentation de 20 % : Résultat net (Solvabilité meilleure).

Le TG a également précisé que le tarif illustré dans sa présentation est le tarif effectif uniquement pour les nationaux et les Français.

- **Intervention Parents d'élèves**

A la suite de la présentation du TG. 2 parents ayant participé aux travaux du Comité ont pris la parole, et restitué leur retour d'expérience sur les travaux effectués et présentés par le TG.

D'abord Mr. MBOGO parent d'élèves, auditeur légal de profession, qui précise qu'il a été l'un des parents cooptés pour le comité de revue des chiffres à présenter à l'AG. Il a commenté que cette AG représentait la 3<sup>e</sup> session d'une AG qui a débuté il y'a plus d'1 mois. Il a tenu à rappeler que le bureau a pris fonction en Novembre 2025, et que si le bureau s'était uniquement focalisé sur le règlement financier lors de la première AG, tous ces tiraillements n'auraient pas eu lieu. Malheureusement, pour la première AG, le Bureau de l'APE a estimé qu'il avait tellement de choses à dire que cela a possiblement brouillé la communication.

# **APE DU LYCEE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE**

Il a suggéré que le temps imparti soit accordé car le bilan dudit bureau sera réalisé au moment de l'AG relative, où toutes les autres problématiques de gouvernance et gestion pourront être débattues.

Pour finir, il a conclu que les charges présentées sont les charges minimales, et il craint que l'école soit incapable de faire face aux imprévus si le bon taux d'augmentation n'est pas voté.

Ensuite, Mr. KIYA, auditeur financier de profession, a dit être satisfait de la tenue de la comptabilité de l'école. Il a effectué sa revue en essayant de déceler des manœuvres dilatoires qui auraient pu être contenues dans les éléments financiers reçus mais son avis est que l'augmentation est nécessaire à la santé financière du Lycée au vu de toutes les simulations possibles que le bureau a présenté. Il a encouragé les parents à rester focus sur le règlement financier plutôt que sur d'autres interférences qui ne devraient pas être débattues à ce stade. Il a réitéré la nécessité de se concentrer sur la problématique principale du règlement financier.

- **Intervention de Mme TASSIN**

A la suite de ces interventions, Madame TASSIN a posé quelques questions relatives à la prise en compte des imprévus et l'enveloppe allouée en cas d'imprévus dans les tranches respectives de 10 et 12%. Mme TASSIN a également demandé si les dépenses supplémentaires liées aux nouvelles instructions ont été anticipées. Le TG a répondu qu'effectivement cela a été anticipé car le budget a été fait de manière prudentielle. Il a été fait sur la base de 960 élèves, effectif inférieur à l'effectif prévisionnel de rentrée.

Le DAF est également intervenu en commentant qu'à ce jour les imprévus ont utilisé 10 millions FCFA. Les toilettes réalisées par exemple sont des dépenses ne rentrant pas dans la ligne des imprévus. Une enveloppe de plus ou moins ou 40 millions est destinée aux maintenances annuellement.

Le TG précise que pour la simulation de 12% par exemple, l'exercice ne va supporter pour 2026 qu'une partie du budget. Une grosse marge se dégagera en 2027. Avec une augmentation de 10%, nous avons 22 Millions de provisions. Avec 12%, nous avons un produit qui évolue de 2 milliards à 2,24 milliards avant charges.

- **Intervention du Provisieur**

Le proviseur complète les échanges en disant qu'il n'y a pas de grandes catastrophes ou risques en vue. La probabilité d'avoir des charges similaires aux charges encourues cette année est presque nulle. Le seul élément serait la maintenance du Groupe qui doit être suivi avec attention. La charge est importante car le groupe marche à plein régime et il arrive souvent que le maintenancier arrête le groupe dû à la surchauffe.

La réflexion du bureau devrait porter soit sur un plus gros groupe, ou basculer sur du solaire à l'instar du bâtiment administratif qui est complètement autonome.

Les interventions étant ciblées et les réponses aux préoccupations obtenues, le passage au vote démarre.

- **Passage au vote**

Avant de procéder au vote, la vérification des statuts de l'APE confirme que le quorum est atteint avec la présence des parents à cette AG. Chaque famille dispose d'une voix, indépendamment du nombre d'enfants scolarisés.

# **APE DU LYCEE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE**

Le DAF explique que des bulletins individuels avec les différents pourcentages ont été prévus pour ce faire. Chaque votant choisira le bulletin désiré. 10%/ 12%/15%/20%

A l'issue de l'émargement, chaque votant sélectionne son bulletin et vote. Ce processus dure moins de 30 minutes.

Après le passage de tous les votants, le dépouillement est fait séance tenante avec l'assistance du proviseur, la directrice d'école, et la SG.

Les résultats suivants sont communiqués :

53% votants pour une hausse de 10%

19% votants pour une hausse de 12%

22% votants pour une hausse de 15%

3% bulletin renseigné de 5%

3% bulletin nul.

- **Conclusion**

La hausse des frais d'écolage à 10% est adoptée à la majorité des voix exprimées. 32 familles ont donc voté. Ce qui représente 5.17% des 618 Familles dont les enfants sont inscrits au LFCDG.

Après les mots de remerciement à l'attention de l'ambassade, de la direction du LFCDG, et des parents, pour leur implication, leur patience et leur contribution constructive aux débats, la Présidente lève la séance. Il est 10H 30.

La secrétaire de Séance

Aude-Lionelle MADJIDO